



Remise en état d'un mur mitoyen

Par **JMH**, le **14/11/2008** à **15:52**

bonjourrma maison doit être détruite suite aux dégats causés par la tornade du 3 Aout 2008 et reconstruite sur un autre emplacementrnelle comporte un mur mitoyen avec le logement de mon voisin et l'assureur de ce dernier me met en demeure de lui construire un mur d'étenchéité entièrement à ma chargerndois-je en payer la totalité du fait de la mitoyenneté ?nvotre aide me serait précieuse du fait de l'imminence des travaux et je vous en remercie d'avance

Par **matrixor**, le **14/11/2008** à **19:46**

Bonsoir,rnrn Non ,car il s'agit d'un cas de force majeure! votre assureur devrait vous confirmer ce point vous avez du etre indemnisé au titre des catastrophes naturelles rnrn Cordialement